

Divorce suite a un mariage en tunisie

Par persoA

Bonjour,

je suis tunisienne mariée depuis plus d'un an à un franco-tunisien et résidente en France depuis plus de 6 ans. J'ai connu mon mari quant j'étais étudiante en France et ayant un titre de séjour.

Suite à des conflits entre nos deux familles à cause des cérémonies du mariage, j'ai décidé de demander le divorce et de quitter le domicile conjugal. Mais avant cela je voulais me renseigner auprès de vous, des démarches à suivre pour divorcer et continuer ma vie en France sachant que j'ai un titre de séjour.

Comment ça marche ici et en Tunisie? Est ce que le divorce aura des conséquences sur ma résidence en France? nous avons signé des papiers de partage des biens lors du mariage, qu'est ce qui se passera dans ce cas là? combien cela prendra de temps?

En vous remerciant pour votre réponse,
Cordialement.